



Garde partagée avec pension alimentaire

Par **Fab22**, le **30/03/2017** à **13:05**

Bonjour à tous,

J'ai besoin de connaître votre avis concernant une décision du JAF récente m'accordant la garde partagée de mes 2 enfants mais en plus de verser une pension alimentaire de 300 €. Etant commerçant, je n'ai pas pu fournir mes revenus 2016 à l'audience au mois de février car je ne les aurais qu'à partir d'avril ou mai.

Ayant demandé à ma comptable un bilan provisoire, mon revenu 2016 est de 7000 € soit 580 €/mois.

J'ai consulté un avocat qui me conseille de faire appel car d'après lui le référé ne pourra pas être saisi.

Y a-t-il la possibilité, lors d'une demande d'appel de suspendre la pension alimentaire en attendant un nouveau jugement ?

Merci d'avance à tous.